

Lundi 09-12-2013
Salle de Recherches
de Droit Public

irenee@univ-lorraine.fr
Campus Carnot-Ravinelle
13 place Carnot
54000 Nancy
03.54.50.45.49

Workshop

animé par
Olivier PEIFFERT

La fiscalité environnementale : quels enjeux juridiques ?


À l'heure où le gouvernement prévoit de réformer la fiscalité environnementale par la loi de finance pour 2014, le présent atelier a pour objet d'engager une réflexion sur les enjeux juridiques d'une telle réforme. Il s'agit en particulier d'exposer les règles de droit constitutionnel et de droit de l'Union européenne qui constituent le cadre juridique encadrant l'action du législateur.

Lors de la conception d'une taxe carbone, le législateur national se trouve en effet contraint à la fois par les normes constitutionnelles et par le droit de l'Union européenne.

D'une part, le projet de taxe carbone devra franchir l'étape du contrôle de constitutionnalité s'il est déféré dans les conditions de l'article 61 de la Constitution. Le principal obstacle à cet égard est le principe constitutionnel d'égalité, ce qui s'explique par le fait que, pour des motifs économiques et sociaux, des exonérations ou réductions d'impôts sont généralement introduites au bénéfice de certaines catégories de contribuables. Deux projets de taxes environnementales ont déjà été invalidés dans le passé en raison de ces traitements fiscaux particuliers.

D'autre part, le législateur français se trouve confronté aux exigences du droit de l'Union. Tout d'abord, il est tenu de respecter la directive harmonisant les droits d'accises sur les produits énergétiques. Ensuite, les dérogations fiscales accordées aux entreprises peuvent être considérées comme des aides d'État au sens des articles 107 et suivants du traité FUE. Dans ces conditions, ces dispositions pourraient sensiblement limiter la marge de manœuvre du législateur national. Le projet de taxe devra être notifié à la Commission européenne et se conformer aux règles particulières élaborées pour les aides à la protection de l'environnement.

L'axe d'étude choisi entre dans les axes de recherches fixés dans le plan quinquennal, à la fois pour le pôle Droit public interne et pour le pôle Droit européen. Il permet en effet une réflexion sur la fiscalité environnementale en droit interne, mais aussi sur la relativisation de la souveraineté des États membres de l'Union européenne dans le domaine environnemental.

- 
- 10h00 Introduction
Yves Petit, Professeur à l'IRENEE
 - 10h10 La taxation environnementale et le contrôle de constitutionnalité
Katia Blairon, Maître de Conférences à l'IRENEE.
 - 10h 35 La taxation environnementale et les règles du droit de l'Union européenne
Olivier Peiffert, doctorant à l'IRENEE
 - 11h00 Discussion avec la salle



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

